



**Émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques en France :
pré-estimation du premier trimestre de l'année 2026
par le baromètre des émissions mensuelles du Citepa, édition juillet 2026.**

L'essentiel

Le Citepa communique ce mercredi 8 juillet 2026, les résultats de son **baromètre des émissions mensuelles** qui présente une estimation des émissions de gaz à effet de serre [GES] et de polluants atmosphériques [PA] en France pour le premier trimestre 2026.

D'après ces premières estimations, au premier trimestre 2026, les émissions nationales de GES hors UTCATF sont estimées à 98,5 Mt CO₂e, contre 103,5 Mt CO₂e au premier trimestre 2025, soit une **baisse de -5,0 Mt CO₂e (-4,8 %)**. Ce premier trimestre 2026 se caractérise donc par une baisse nette des émissions par rapport au premier trimestre 2025, principalement tirée par le recul des émissions des bâtiments, des transports et de l'industrie manufacturière.

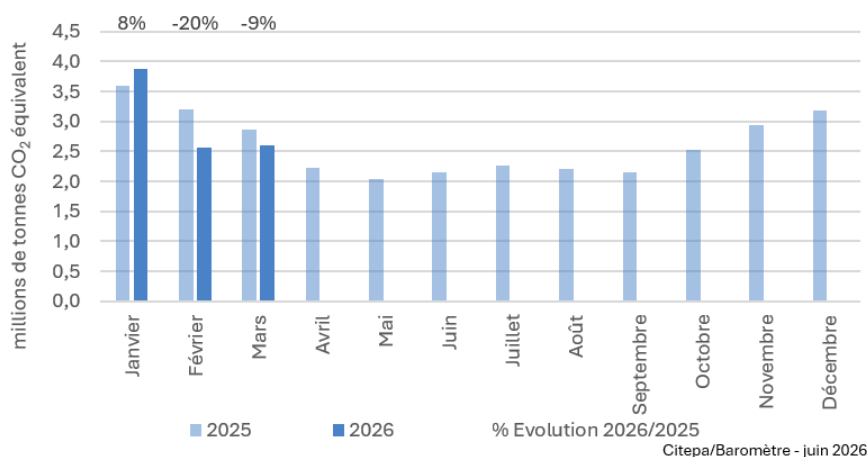
	émissions GES Mt CO ₂ e		Evol %	Evol Mt CO ₂ e
	2025	2026		
Industrie de l'énergie	9,7	9,0	-6,4%	-0,62
Industrie manufacturière et construction	17,2	16,2	-5,9%	-1,02
Usage des bâtiments et activités résidentiels/tertiaires	21,2	18,9	-10,7%	-2,27
Agriculture/sylviculture	22,6	22,6	0,1%	0,03
Transports	29,0	27,9	-3,8%	-1,10
TOTAL national hors UTCATF	103,5	98,5	-4,8%	-5,0

Analyse par secteur

Baisse marquée des émissions de la production d'énergie

Le recours aux énergies fossiles pour la production d'électricité continue de diminuer en ce premier trimestre 2026 ce qui entraîne une baisse des émissions (-0,6 Mt CO₂e ; -6,4%) par rapport au même trimestre 2025. Cette baisse intervient malgré une hausse en janvier (+7,5 %), principalement liée à la production d'électricité, et s'explique par un net recul des émissions en février (-20,0 %) puis en mars (-8,8 %). La diminution est surtout portée par la production d'électricité, en baisse marquée en février et mars, ainsi que par le chauffage urbain, dont les émissions reculent sur l'ensemble du trimestre.

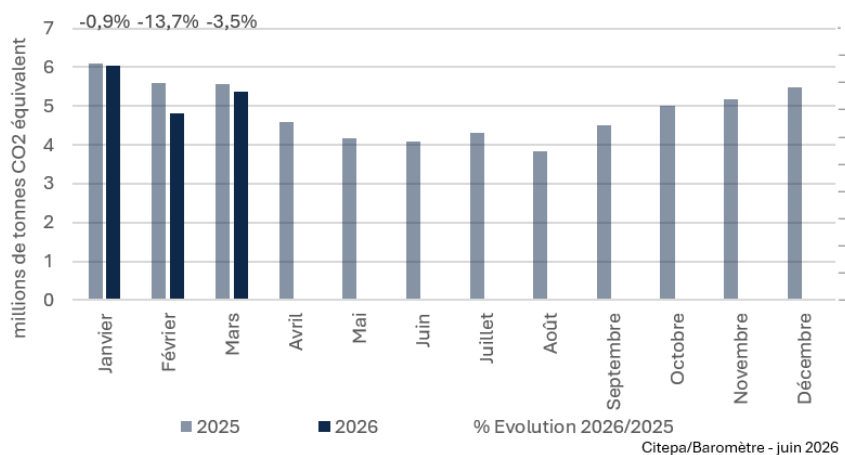
Ces variations s'expliquent également par des facteurs météorologiques, ce premier trimestre est marqué par mois de janvier proche de la normale, malgré un début très froid, puis par un mois de février exceptionnellement doux, au 2^e rang des mois de février les plus chauds selon Météo-France. Le mois de mars reste également plus doux que la normale et que celui l'an passé (+0,3 °C).



Émissions de GES dans le secteur de l'industrie de l'énergie entre 2025 et 2026

Baisse généralisée des émissions en Industrie manufacturière et construction

L'industrie manufacturière et la construction enregistrent aussi un recul marqué (-1,0 Mt CO₂e ; -5,9 %). Cette baisse est généralisée, l'ensemble des sous-secteurs affichant une diminution de leurs émissions. En niveau, elle est principalement portée par l'agroalimentaire (-0,3 Mt CO₂e), la chimie (-0,2 Mt CO₂e) et la métallurgie des métaux ferreux (-0,2 Mt CO₂e). Ces évolutions s'expliquent notamment par la baisse des consommations de gaz naturel pour l'agroalimentaire et la chimie, et par le recul des consommations de combustibles minéraux solides dans la métallurgie des métaux ferreux.



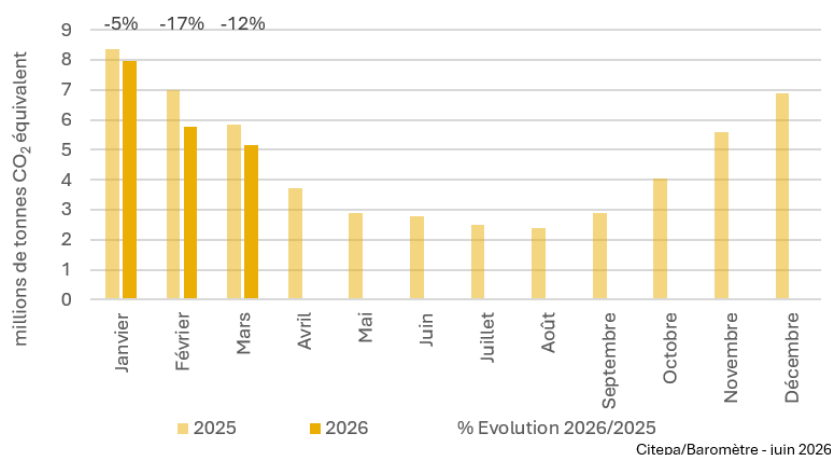
Émissions de GES dans le secteur de l'industrie manufacturière et construction entre 2025 et 2026

Le recul des consommations de chauffage tire fortement à la baisse les émissions du résidentiel-tertiaire

La diminution des émissions nationale est principalement portée par le secteur de l'usage des bâtiments et activités résidentiels/tertiaires, dont les émissions reculent de -2,3 Mt CO₂e (-10,7 %). Il s'agit de la plus forte contribution à la baisse sur le trimestre, à la fois en valeur absolue et en évolution relative. Cette tendance s'explique notamment par un net recul des consommations au premier trimestre, en particulier de gaz naturel (-12,7 % par rapport au premier trimestre de l'année précédente) et de fioul domestique (-13,3 %), qui traduisent par une



forte baisse des sous-secteurs « Chauffage, eau chaude sanitaire et cuisson domestique » et Chauffage, eau chaude sanitaire et cuisson tertiaire » dont les baisses peuvent atteindre 18,9% et 19,6% respectivement.



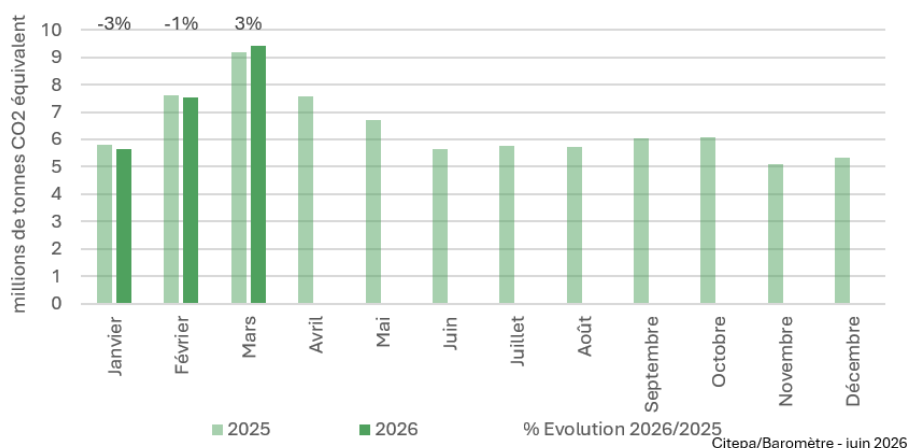
Émissions de GES dans le secteur du résidentiel/tertiaire entre 2025 et 2026

L'agriculture, des émissions stables malgré des évolutions contrastées selon les gaz

L'estimation des émissions de GES a été réalisée sur la base de données mensuelles de conjoncture disponibles sur les cheptels et les livraisons d'engrais ([voir la note méthodologique](#)). Les émissions du secteur agriculture restent quasiment stables sur la période, avec une évolution très limitée de +0,03 Mt CO₂e (+0,1 %). Cette stabilité apparente masque toutefois des dynamiques contrastées selon les gaz : le recul des cheptels, en particulier bovins, exerce un effet à la baisse sur les émissions, tandis que la reprise des apports d'engrais azotés contribue à les orienter à la hausse. Cette double dynamique se traduit notamment par une baisse du CH₄, mais par une hausse du N₂O.

La poursuite de la baisse du cheptel bovin, plus marquée pour les vaches laitières que pour les vaches allaitantes, contribue à réduire les émissions liées à l'élevage, en particulier le CH₄, qui recule de -2,7 %. Cette tendance reflète la poursuite de la décapitalisation du cheptel bovin, accentuée par le contexte sanitaire récent.

Les émissions de N₂O progressent de +4,3 %, sous l'effet de la hausse des apports d'azote minéral, malgré l'effet baissier associé au recul du cheptel bovin. Enfin, les émissions de CO₂ diminuent de 1,6 % en accord avec la baisse de la consommation énergétique et malgré une hausse des approvisionnements en urée (émetteur de CO₂).



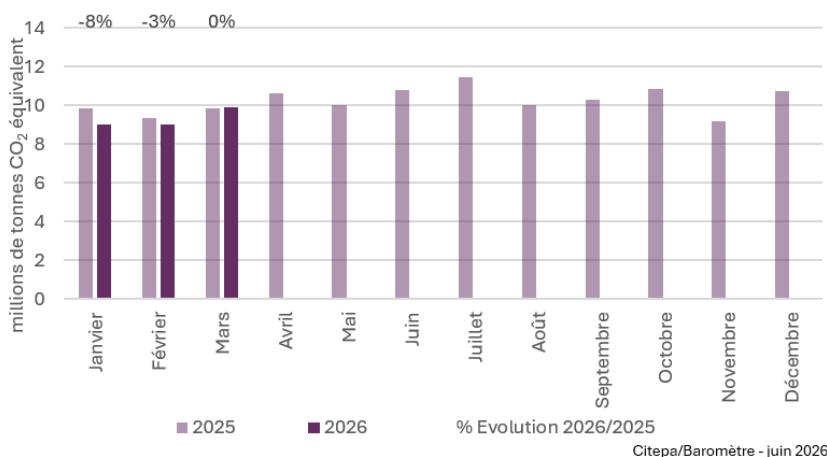
Émissions de GES dans le secteur de l'agriculture et sylviculture entre 2025 et 2026

Transport : poursuite de la baisse des émissions

Le secteur des transports est le secteur prépondérant des émissions de GES, avec une contribution d'environ un tiers des émissions et contribue à la baisse globale des émissions par rapport au premier trimestre 2025, avec une diminution de -1,1 Mt CO₂e (-3,8 %).

Cette tendance s'explique par la baisse des ventes de gazole au 1^{er} trimestre 2026 par rapport à 2025 (-5,7 %) et en particulier sur le mois de janvier qui enregistre la plus forte baisse (-10,6 %), qui se traduit par des baisses marquées pour les sous-secteurs des voitures particulières, des poids lourds et des bus et cars roulant au gazole sur cette période.

Pour le transport aérien domestique (inclus dans le total national), transport prépondérant en émissions des transports autres que routiers (plus de la moitié des émissions), les émissions augmentent de 6,4% au premier trimestre 2026 par rapport à 2025.



Émissions de GES dans le secteur des transports entre 2025 et 2026

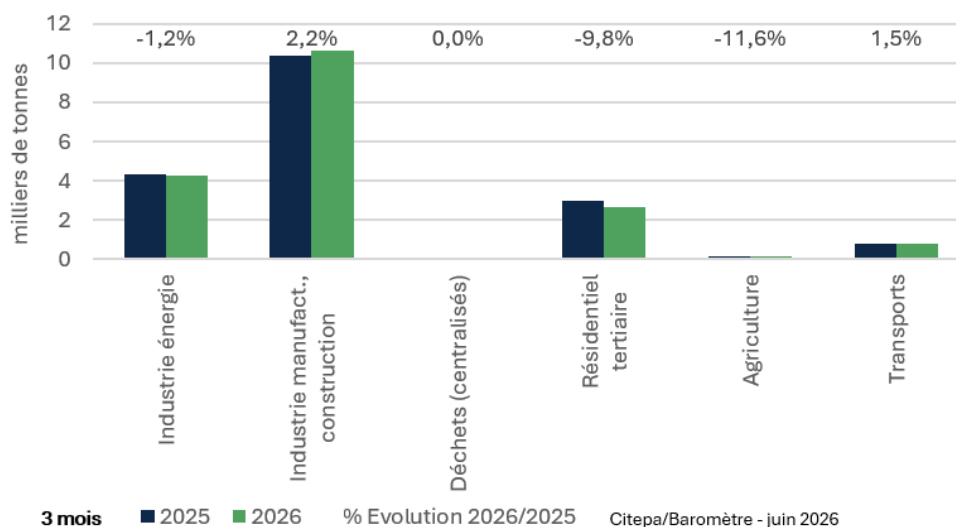


Émissions de polluants atmosphériques

Analyse par substance

SO₂ : réduction des émissions

Les émissions nationales de SO₂ proviennent de différents secteurs et, plus particulièrement, de l'industrie manufacturière et de la construction, l'industrie de l'énergie et l'usage des bâtiments et activités résidentiels et tertiaires.



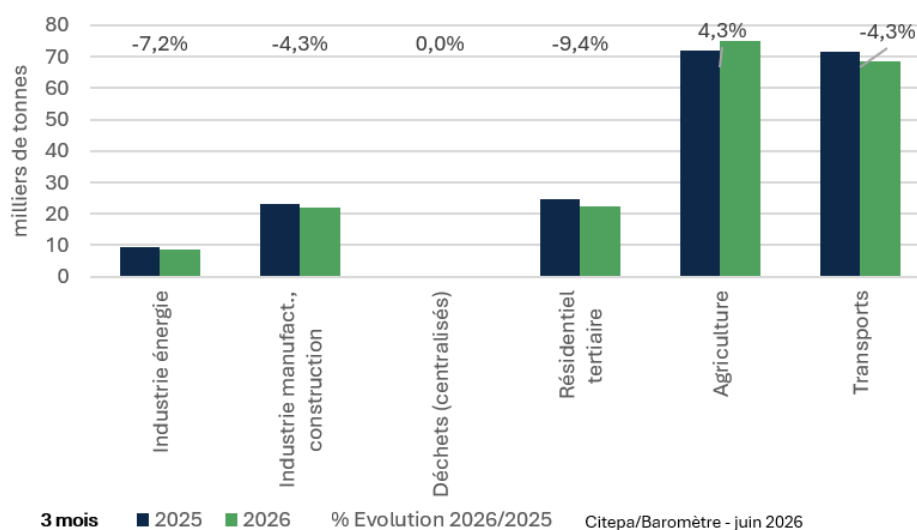
Émissions de SO₂ par secteur en France : comparaison du premier trimestre 2025 et 2026

Entre le premier trimestre 2025 et 2026, les émissions de SO₂ baissent de 0,1 kt, soit de 0,6 %. C'est le secteur du résidentiel tertiaire qui permet principalement cette évolution avec une diminution de 0,3 kt (-9,8 %), qui compense la hausse du secteur Industrie manufacturière et construction (+0,2 kt, +2,2 %). Cette évolution s'explique par la baisse des ventes de fioul domestique (-13,3 %), qui efface la hausse dans le secteur industriel et en particulier la forte dynamique de la production sidérurgique (+11,7 %).

NO_x : baisse notable hors agriculture

La baisse des émissions de NO_x s'explique principalement par la réduction des émissions du secteur des transports et, dans une moindre mesure, par celles des bâtiments (secteur résidentiel-tertiaire) ainsi que de l'industrie manufacturière et de la construction. Cette diminution est toutefois partiellement compensée par une hausse des émissions du secteur de l'agriculture et de la sylviculture (+4,3 %).

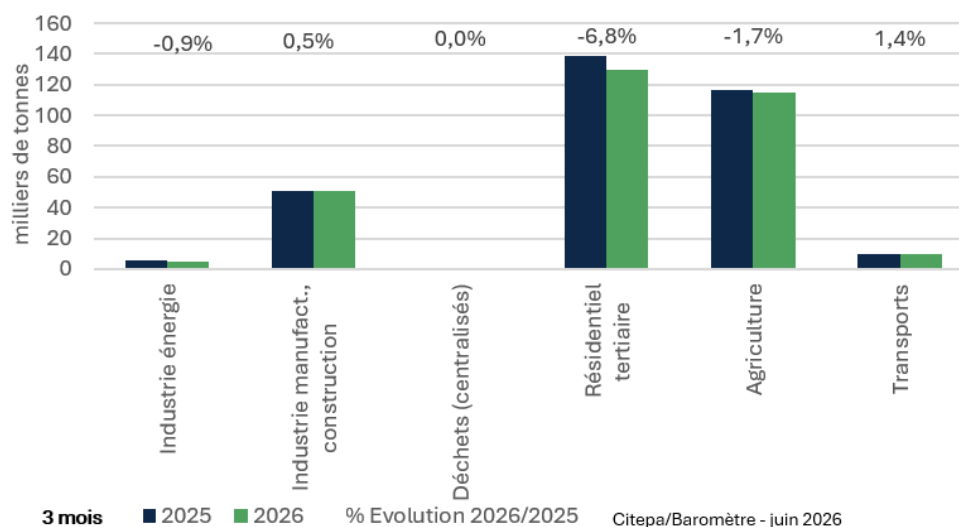
Au total, les émissions sont passées de 201 kt au premier trimestre 2025 à 197 kt au premier trimestre 2026, soit une baisse estimée à hauteur de 2 % sur la période. La baisse des émissions est soutenue par la poursuite du recul de la consommation de gazole, observé depuis plusieurs années (-5,6 % entre le premier trimestre 2025 et celui de 2026). Dans une moindre mesure, la douceur de l'hiver a également contribué à cette tendance, via un recours au chauffage au bois plus faible.



Émissions de NOx par secteur en France : comparaison du premier trimestre 2025 et 2026

COVNM : une légère baisse des émissions

Les émissions de COVNM diminuent de 3,4 % entre le premier trimestre 2025 et le premier trimestre 2026, passant de 322 kt à 311 kt. Cette baisse est principalement portée par le secteur résidentiel-tertiaire (-6,8 %), qui demeure la première source d'émissions. Elle s'explique essentiellement par la forte diminution observée en février (-17,0 %), liée à des températures très douces et donc un faible recours au chauffage à bois. Les émissions de l'agriculture et de la sylviculture reculent également (-1,7 %), tandis que celles de l'industrie de l'énergie diminuent légèrement (-0,9 %). À l'inverse, les émissions des transports progressent de 1,4 %, principalement sous l'effet de la hausse enregistrée en mars (+6,6 %). Les émissions de l'industrie manufacturière et de la construction restent globalement stables (+0,5 %).

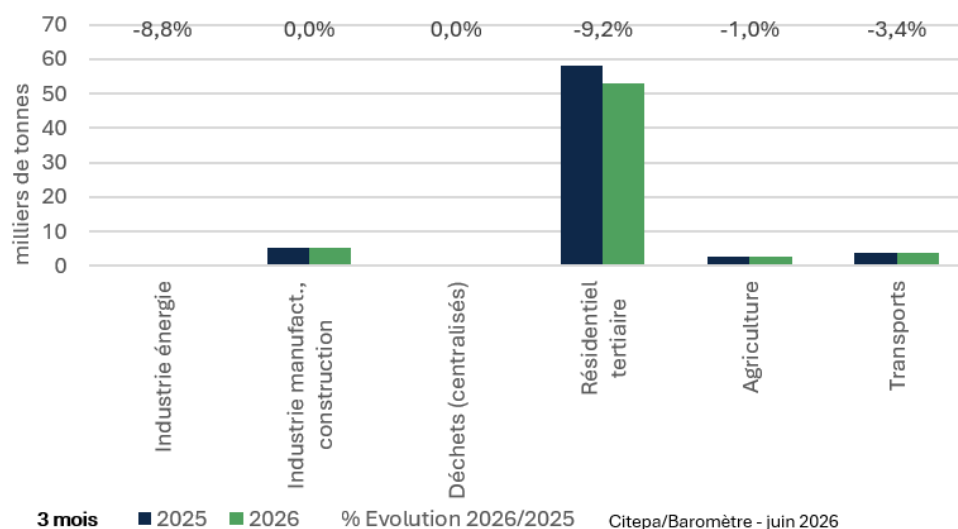


Émissions de CONVM par secteur en France : comparaison du premier trimestre 2025 et 2026



Particules fines : émissions du secteur du résidentiel-tertiaire en baisse

La baisse des émissions des particules fines de diamètre inférieur à 2,5 micromètres (PM_{2,5}) de 5,6 kt (-7,9 %) est tirée par le secteur du résidentiel-tertiaire, dont la baisse est fortement liée à la douceur de l'hiver et en particulier le mois de février, qui a affecté la consommation de bois.



Émissions de PM_{2,5} par secteur en France : comparaison du premier trimestre 2025 et 2026

Pour en savoir plus

Ces résultats prennent-ils en compte les émissions exportées (empreinte) ?

On distingue deux approches pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) imputables à un pays. L'empreinte carbone est différente de l'approche utilisée pour élaborer les inventaires nationaux d'émissions de gaz à effet de serre (GES) réalisés par le Citepa pour le ministère de la Transition écologique. Alors que l'approche inventaire se focalise sur les émissions dites territoriales (approche production - émissions ayant lieu sur le territorial national), l'empreinte carbone, elle, intègre toutes les émissions (rejetées en France et à l'étranger) induites par la consommation en France de produits fabriqués en France et à l'étranger. Le baromètre des émissions mensuelles est cohérent avec les données annuelles de l'inventaire national : il présente les émissions territoriales et non l'empreinte.

[Plus d'information sur l'empreinte](#)

Comment sont estimées ces émissions ?

De manière générale, l'inventaire national est réalisé selon les lignes directrices (*Guidelines*) du Giec pour les GES et selon le Guide (*Guidebook*) EMEP/EEA pour les polluants atmosphériques. Ces guides définissent des grands principes ainsi que des paramètres de calcul. Retrouvez toutes les méthodes de calcul des émissions, secteur par secteur, dans le [rapport Ominea](#).

L'estimation mensuelle des émissions, quant à elle, est calculée à partir de différentes données et indicateurs. Certains secteurs, tels que l'énergie, disposent d'indicateurs statistiques mensuels. Pour d'autres secteurs, les émissions mensuelles peuvent être calculées directement (e.g. agriculture), ou encore évaluées selon un profil temporel résultant de la connaissance des modes d'émissions (e.g. gaz fluorés). Enfin, pour des secteurs tels que les déchets (en général) et l'UTCATF (puits de carbone), les émissions sont simplement reportées de l'année précédente et uniformément réparties sur l'année. L'enrichissement des bases de données utilisées ainsi



que des travaux méthodologiques complémentaires permettront d'améliorer la qualité des estimations mensuelles publiées. Les émissions mensuelles seront publiées avec un décalage de trois mois entre le mois de publication et le dernier mois estimé.

[Télécharger la note de contexte et méthodologie du Baromètre](#)

Plus d'information : Citepa.org | infos@citepa.org

Contact presse : presse@citepa.org